COMMUNIQUÉ

Revalorisation des primes des personnels informaticiens de l'Education nationale … Et après ?

Suite aux annonces qui nous ont été faites lors d'une audience[1] au ministère le 1er avril 2022, les rectorats vont prochainement mettre en œuvre des mesures de revalorisation indemnitaire pour les personnels ITRF informaticiens des services académiques.

Dans les régions pluri académiques, ces mesures doivent permettre d'engager une harmonisation indemnitaire entre académies, en convergeant vers le montant moyen d'IFSE le plus élevé de la région.

Le SNPTES y voit un début de prise en compte de cette revendication, qu'il porte depuis l'annonce de la réforme territoriale et de la création des services interacadémiques.

L'objectif préconisé visé par le ministère est de réduire les écarts de primes entre académies d'une même région d'au moins 50%.

Pour le SNPTES, c'est à 100% de réduction des écarts qu'il faut aboutir ! et cette mesure ne peut être considérée que comme une première étape.

Dans l'ensemble des régions, y compris mono-académiques, elle doit permettre une revalorisation indemnitaire forfaitaire, suite au constat des difficultés de recrutements et de la perte d'attractivité de ces métiers dans la fonction publique, et pour mieux reconnaître leur technicité.
Les montants indicatifs annuels alloués pour la revalorisation forfaitaire sont les suivants :

Corps concernés	Ingénieurs de recherche	Ingénieurs d'études	Assistants ingénieurs	Techniciens de recherche et de formation	Adjoints techniques de recherche et de formation
Gain brut forfaitaire annuel	+ 355 €	+ 886 €	+ 918 €	+ 821 €	+ 1 410 €

Ces mesures seront rétroactives au 1er janvier 2022, et les organisations syndicales devront être consultées.
Vos représentants locaux du SNPTES veilleront à l'application de ces préconisations dans vos services.

Le SNPTES revendique la convergence indemnitaire interministérielle pour TOUS les personnels

La pétition sera remise en mains propres lors d'une audience avec le ministère, le 10 juin prochain
(https://www.snptes.fr/index.php?lvl=notice_display&id=13850)

Choisy-le-Roi, le 3 juin 2022

[1] Réunion multilatérale DGRH/Organisations syndicales - Revalorisation des informaticiens des services académiques : Déclaration du SNPTES-UNSA, le 1er avril 2022 (https://www.snptes.fr/index.php?lvl=notice_display&id=14055)

SNPTES - 18, rue Chevreul - 94600 Choisy-le-Roi - Tél. : 09 50 36 41 95
Courriel : secretariat@snptes.org - Site web : https ://www.snptes.fr - Espace de discussions : https://forum.snptes.fr